

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 10 décembre 2020

L'An deux mil vingt, le dix décembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 15.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
de LAURENS Vincent	P			
HAMON-KLAASSEN Monique			E	Fanny LE CLANCHE
NEUVILLE Alain	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène	P			
DESPORTES Jean-Pierre	P			
GRANDJEAN Sarah	P			
LE BARON Dominique	P			
MICHEL Yohann	P			
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre	P			En cours de séance
SOLVE Sébastien	P			
MONIER Véronique	P			En cours de séance
HOULETTE Aurélien		A		
MOULLEC Melany	P			
LECLERC Romain			E	
TETEREL Chantal			E	Sylvie FEREMANS

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 17

PREAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Vincent de LAURENS est secrétaire de séance

Modification de l'ordre du jour :

Ajout d'une délibération sur le contrat d'assurance responsabilité civile et sur les bâtiments

Ajout d'une délibération sur une demande de subvention pour la restauration de deux tableaux à Saint Aubin sur Algot

Motion à l'attention de l'inspection académique

Adoption de l'Ordre du jour ainsi modifié

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 15

Décisions prises dans le cadre des délégations

- Cession de concessions au cimetière : 1 520 euros

Délibération projet d'effacement des réseaux RD85, rue du Cadran et rue des Fleurs

Coût général de l'opération : 244.312,31 € versus 237.178,80€ lors du vote du 23/10/2018

Part de la commune : 88.761,05 € versus 85.664,90€ lors du vote du 23/10/2018

Méthode de financement, choix entre 3 solutions

1. Comptant 88 761,05 €
2. Sur 5 ans : annuité 18 558,99 € (coût 4 033,90 €)
3. Sur 10 ans : annuité 9 881,46 € (coût 10 053,55 €)

Choix du Conseil : Sur 10 ans pour 9.881,46€ par an.

Accord du Conseil à la majorité		
nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 2	Nb de voix POUR: 15

Délibération RIFSEEP filière Adjoint Animation

Nous devons mettre en place un RIFSEEP pour la filière Adjoint d'animation comme cela est déjà le cas pour les Adjoint administratifs et les Agents techniques.

Pour rappel le RIFSEEP est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- une partie fixe : IFSE indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise lié au poste et à l'expérience professionnelle des agents. Cette partie est versée mensuellement.

- une part variable : CIA complément indemnitaire versé en fonction de l'engagement professionnel de l'agent, elle est non obligatoire.

Madame le Maire propose de fixer les groupes et de retenir les montants maximums annuels

Pour l'IFSE

Groupes	Fonctions / Postes de la collectivité	Montants annuels Maximums de l'IFSE	Plafonds annuels indicatifs réglementaires
Adjoint d'Animation			
Groupe 1	Coordinateur scolaire	4 000€	11 340 €

Pour le CIA

Groupes	Fonctions / Postes de la collectivité	Montant annuel Maximums de l'IFSE	Plafonds annuels indicatifs réglementaires
Adjoint d'Animation			
Groupe 1	Coordinateur scolaire	1 000€	1 260 €

Accord du Conseil à l'unanimité

nb de voix CONTRE:

Nb Abstention:

Nb de voix POUR: 17

Délibération vente parcelle communale cadastrée H347P2

Nous avons reçu une offre d'achat pour la deuxième parcelle située sur le site des nouveaux ateliers communaux

Surface 1 372 m²

Prix fixé par les Domaines 35 € / m² TTC

Prix de vente 48 020 TTC (40 016 HT) TVA redevable au trésor public.

Le Conseil autorise Madame Le Maire à signer la vente de la parcelle.

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE:	Nb Abstention:	Nb de voix POUR: 17

Délibération sur la récupération de taxe ordures ménagères pour 2020

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de récupérer la taxe des ordures ménagères pour l'année 2020 auprès des locataires de la Commune.

Le montant total est de 784 €

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE:	Nb Abstention:	Nb de voix POUR: 17

Délibération conventions et tarifs de la participation financières des communes aux frais scolaires pour l'année scolaire 2019-2020

Après consolidation de l'ensemble des coûts liés à scolarité la participation des communes à été calculée comme suit :

Participation pour les élèves des classes élémentaires 825 €

Participation pour les élèves des classes maternelles 1229 €

Total théorique à percevoir 52 209 €

En conséquence, madame le Maire demande l'autorisation de signer une convention pour la participation financière des communes extérieures aux frais de scolarité des élèves inscrits à l'école de Cambremer pour l'année 2019-2020

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE:	Nb Abstention:	Nb de voix POUR: 17

Délibération pour la signature d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile et d'assurance des bâtiments communaux

Le contrat d'assurance actuel a été résilié pour le 1^{er} janvier 2021. L'inventaire des biens communaux a été actualisé pour permettre une consultation du marché pour l'assurance de ces biens ainsi que pour l'assurance responsabilité civile et la protection juridique de la commune.

Une présentation d'un tableau comparatif des coûts des différentes offres est faite au Conseil Municipal. La dernière offre étant parvenue le jour même, un examen comparatif détaillé doit encore être finalisé.

Le contrat doit être signé avant la fin de l'année, aussi, au vu du tableau des coûts, madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de choisir une offre dans la limite de 10 000€ maximum et respectant la règle du moins disant pour les mêmes prestations.

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE:	Nb Abstention:	Nb de voix POUR: 17

Délibération pour autoriser une demande de subvention

Madame le maire informe qu'il est nécessaire de procéder à la restauration de deux tableaux dans l'église de Saint-Aubin sur Algot

Saint André

- Restauration 7 858,80 €
- Pose sécurisée 802,80 €

Vierge à l'Enfant

- Restauration 3 541,20 €
- Pose sécurisée 802,80 €

Pour ce faire, il y a lieu de demander toutes les subventions nécessaires à la restauraion de ces deux tableaux.

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE:	Nb Abstention:	Nb de voix POUR: 17

Motion pour l'école

La situation de l'école et de ce congé de maladie non régulièrement remplacé est présentée par Cassandra MICHEL, et la motion ci-dessous présentée par le Maire.

Motion déposée par les membres du Conseil Municipal de Cambremer, en soutien aux courriers adressés et aux démarches faites par les enseignants et les délégués de parents d'élèves de l'école Victor Hugo

« Les élus du conseil municipal de Cambremer se joignent aux professeurs et aux délégués des parents d'élèves de l'école Victor Hugo pour demander le remplacement d'un professeur des écoles en congé de maladie.

Si ce poste n'était pas remplacé, les conditions d'apprentissage des élèves s'en trouveraient fortement compromises. Les élèves ont déjà souffert des difficultés liées aux mesures de confinement du printemps dernier et les enseignants de l'établissement, bien conscients des enjeux, se sont mobilisés pour accueillir dans leurs classes les élèves de leur collègue.

Ceci se fait au détriment du suivi de leurs propres élèves et de leurs rythmes d'apprentissage, et ne peut compenser l'absence de leur enseignant.

Cette solution ne peut perdurer sans nuire aux acquisitions fondamentales dont l'Éducation Nationale a la charge.

Nous demandons que des mesures soient prises dans les plus brefs délais pour remédier à cette situation. »

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE:	Nb Abstention:	Nb de voix POUR: 17

Informations diverses

- **Marché de Noël** le 13 décembre (bonne organisation suite à proposition du Maire)
- **Ligue de l'enseignement** (accord pour signer sur les six mois de 2021, à suivre pour le reste, les discussions ont lieu dans un bon climat et se poursuivent en janvier)
- Festival des **AOC** (prochaine réunion en janvier)
- **Projet Garage** Hermilly (prochaine réunion en février, encore au stade d'étude)
- **Ateliers municipaux** (quasiment terminés)
- **Centre de Santé** (voté par la CALN, ouverture le 1^{er} février avec 3 médecins et l'équivalent de 2,3 médecins à temps plein)

- Information des commissions à la CALN
 - Mobilités (Martine Blanchard) :
 - Proposition de bus hors scolaire pour relier Cambremer et Lisieux ; autres propositions : liens SNCF, bus, vélos ; sécurité sur voies piétonnes.
 - Travail de la commission : Projet « saute-mouton » SNCF et plan vélo Lisieux – Saint Martin de la Lieue
 - Commission économique (Melany Moullec)
 - Nouvelles aides d'urgence
 - Salon industrie et Agro-alimentaire
 - Commission Tourisme (Sarah Grandjean)
 - Camping de Lisieux : retour d'expérience mitigé
 - Itinéraire équestre en cours de création
 - Chemins de randonnée : inventaire a été fait et il existe une brigade verte pour l'entretien

Questions diverses

- **Proposition de la CCI** à l'UCAE de subvention pour animation de Noël (1800€) mais à condition d'être membre du Label « Ambassadeur du Commerce » à raison de 20€ par commerce soit environ 800€ ; Sarah Grandjean demande si la commune peut participer à la cotisation à ce label. A l'unanimité le Conseil est ok pour participer à 50% du montant de l'adhésion à la CCI pour un an.
- Information de Sarah Grandjean : les **collectes de boîtes de conserve** organisées par les pompiers pour le Téléthon, se poursuivent mais désormais au profit des œuvres pour les pupilles des Sapeurs-Pompiers

- Véronique Monier s'occupe de la **remise en état des logements** vides de la commune avec Sylvie Feremans.

- Intervention d'une habitante qui interroge le conseil sur sa volonté en matière de **logement à coût ou loyers modestes**. Dominique Le Baron précise que le PLU actuel n'a pas prévu beaucoup de terrains et que, de plus, certains terrains constructibles ne sont pas utilisés, tout cela a un impact sur le coût. Le Conseil rappelle que la mixité en général et donc aussi en termes de revenus au sein du village est quelque chose que nous souhaitons conserver, et donc que nous devons être très attentifs à ce sujet : cas des jeunes et des personnes âgées ou seules.

La séance est levée à 23h30